

WattElse?

Électricité

Lumières

Syndicat

Énergie



Avril 2023 Numéro #7

ON
vous
tient
au
courant

Contrat Chaleur Renouvelable
Sobriété énergétique
Coupe Nocturne

 territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Chères collègues, chers collègues,



La crise énergétique, toujours présente, a fortement impacté le budget des communes cet hiver. De nombreuses économies ont, cependant, pu être réalisées, notamment grâce à la coupure de l'éclairage public, dont le bilan sur le département est détaillé dans cette newsletter. Je tiens d'ailleurs à remercier le service Éclairage Public, ainsi que les entreprises qui nous ont permis d'accompagner rapidement les communes dans leurs besoins de sobriété.

De nombreuses actualités importantes du syndicat vous sont également présentées dans cette édition, avec, notamment, un dossier complet sur la chaleur renouvelable, un gros plan sur le Contrat Chaleur Renouvelable que nous signerons très prochainement avec l'ADEME ainsi que l'arrivée d'un nouvel agent au TE63 !
Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL

Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

Actusdumois

RapportSDIRVE

L'objectif du SDIRVE est de parvenir au déploiement d'une offre de recharge coordonnée entre les maîtres d'ouvrages publics et privés, cohérente avec les politiques locales et adaptée à l'évolution des besoins de recharge.

Le diagnostic du réseau de bornes de recharge puydômois et de ses besoins futurs, réalisé par les sociétés SYSTRA et ELEMENT ENERGY, a permis de mettre en lumière les objectifs opérationnels pour 2025, comprenant au total 1072 points de charge. Les points de charge existants ou en projet s'élevant à 460, l'effort résiduel à l'échéance 2025 est donc de 612 points de charge, divisé en 3 typologies d'usages (*graphique ci-dessous*).

Cet effort complémentaire est à partager entre tous les acteurs du territoire (privé et public) et n'impose pas à TE63 de conduire seul le déploiement de ces points de charge.

Ce rapport est transmis au préfet du Puy-de-Dôme pour avis.

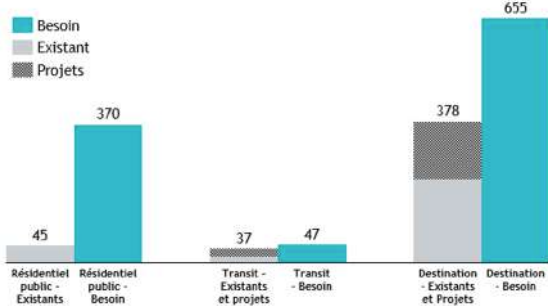


Figure 79 : Comparaison entre le besoin en point de charge, les points de charge existants et les points de charge en projet, à l'échelle du territoire - 2025

NouvelleArrivée

L'équipe de TE63 s'est agrandie !



Clara MILLET a rejoint l'équipe de TE63 et a pris son poste de **Chargée de financement Transition Énergétique**, le 20 mars 2023.

Ses missions sont :

- Gestion du Contrat Chaleur Renouvelable en collaboration avec l'ADEME et l'Aduhme,
- Recherche, instruction et suivi des dossiers de financements des projets de transition énergétique,
- Être garant de l'économie des projets de production d'énergie renouvelable.

Bilan du programme ANS et Inaugurations

Le 7 décembre 2022, la Ville de Cournon d'Auvergne a inauguré les nouveaux éclairages sportifs de la Plaine des Jeux, en présence



de Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme, François RAGE, Maire de Cournon d'Auvergne et Sébastien GOUTTEBEL, Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63).


Financé à hauteur de 34,5% par l'ANS, 32,75% par TE63 et 32,75% par la commune, ces travaux ont permis la réalisation d'une **économie de 44%** pour un fonctionnement à pleine puissance.

Le 10 Janvier 2023, la commune d'Orcet a inauguré les nouveaux éclairages sportifs des terrains de tennis et de la salle Jean Moulin, en présence de Dominique GUÉLON, Maire d'ORCET et Sébastien GOUTTEBEL, Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63).



Financé selon les mêmes conditions que pour Cournon d'Auvergne, ces travaux ont permis la réalisation d'une **économie de 53%** pour un fonctionnement à pleine puissance.

Le programme ANS a permis la rénovation de 58 équipements d'éclairage sportif du département. Guidé par la réalisation d'économies d'énergie, les équipements rénovés par cette action atteignent une **économie de l'ordre de 49%** en moyenne et permettent la **réduction de 70,7 kg équivalent CO2 par an**.

Financé par  Ce programme a pu être réalisé grâce au soutien financier du plan France Relance, par le biais de l'Agence Nationale du Sport (ANS), piloté au niveau départemental par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme (SDJES 63). Cette subvention s'élève à 1 million d'euros pour un total de 2,9 millions d'euros de travaux (hors taxes).

Prise de compétences

Lors du comité syndical du 14 Janvier 2023, les élus ont validé la proposition de modification des statuts intégrant la compétence « Réseaux de chaleur ou de froid ».

Porté par TE63, cette nouvelle compétence a pour objectif d'accompagner toutes les collectivités et leur permettre de bénéficier d'un projet clé en main, de la création à l'exploitation et l'entretien des réseaux de chaleur ou de froid.

L'ensemble des adhérents de TE63 (communes, communautés de communes ou syndicats) ont jusqu'au 1^{er} Mai 2023 pour délibérer sur cette modification de statuts afin que la Préfecture puisse prendre l'arrêté correspondant.

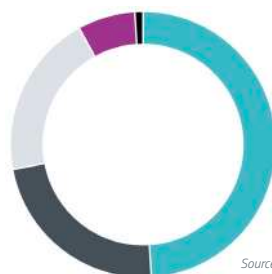
ChaleurRenouvelable

La chaleur renouvelable présente un avantage économique certain mais également un intérêt environnemental (peut s'intégrer dans les PCAET) et local (ressources locales). Dans le contexte actuel de crise énergétique où tous cherchent à faire des économies, un des postes les plus importants étant la production de chaleur, cette solution intéresse de plus en plus. Zoom sur la chaleur renouvelable.

CONTEXTE

La chaleur représente près de 50% de la demande en énergie en France.

Cependant, elle est, encore aujourd'hui, majoritairement produite à partir d'énergies fossiles.



- 49% GAZ NATUREL
- 23% PÉTROLE
- 20% CHALEUR RENOUVELABLE
- 7% CHARBON
- 1% AUTRE

Source : SER

Part des différents types d'énergie dans la consommation finale de chaleur (GWh)

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), du 17 août 2015, prévoit d'atteindre **38% de chaleur d'origine renouvelable en France en 2030**. Pour inciter à développer la production de chaleur renouvelable, des moyens sont mis à la disposition des collectivités locales pour les accompagner dans cette transition.

RESSOURCES MULTIPLES

SOLAIRE THERMIQUE

Permet de produire de la chaleur à partir du soleil, qui sera ensuite consommée sous forme d'eau chaude sanitaire ou de chauffage.

BOIS-ÉNERGIE

Première source d'énergie renouvelable en France, il permet la valorisation des sous-produits issus de l'exploitation forestière et agricole ainsi que de l'industrie de transformation du bois.

GÉOTHERMIE

Valorisation de la chaleur du sous-sol par un captage sur sondes ou sur nappe. Associée à une pompe à chaleur, elle permet la production de chaud et/ou de froid.

GAZ RENOUVELABLE

Provenant de la dégradation des matières organiques, cette réaction biologique (appelée méthanisation) produit du biogaz qui peut être utilisé pour la production de chaleur (et/ou d'électricité).

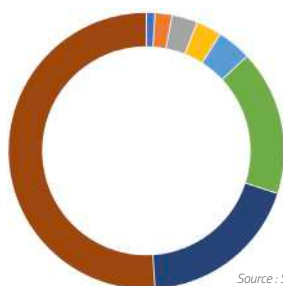
VALORISATION DES DÉCHETS

Valorisation par incinération, sous forme d'énergie, des déchets qui n'ont pu être ni recyclés ni valorisés sous forme de matière. Utilisée pour la production de chaleur ou d'électricité.

RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR FATALE

Consiste à capter et valoriser l'énergie thermique produite de façon involontaire par un procédé, et qui aurait été perdue (ex : hauts fourneaux).

Aujourd'hui, l'ensemble de ces filières permet de couvrir près de 20% de la consommation de chaleur en France.



- 51% CHAUFFAGE AU BOIS DOMESTIQUE
- 19% POMPE À CHALEUR
- 17% BOIS ÉNERGIE COLLECTIF, INDUSTRIEL ET TERTIAIRE
- 4% UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS
- 3% GÉOTHERMIE DE SURFACE
- 3% GAZ RENOUVELABLE
- 2% SOLAIRE THERMIQUE
- 1% GÉOTHERMIE PROFONDE

Source : SER

Part de chaque filière dans la production de chaleur renouvelable et de récupération en 2018 (GWh)

BÉNÉFICES DE LA CHALEUR RENOUVELABLE

RESSOURCES LOCALES

- Énergie locale, non délocalisable, produite et consommée là où elle se trouve
- Participe activement à la dynamique économique du territoire

STABILITÉ DES COÛTS

- Moins dépendante des marchés de l'énergie (peu de fluctuation)
- Basée sur l'investissement à long terme, et non sur l'achat de combustible
- Projets subventionnés

LEVIER DE DÉCARBONATION

- Utilisés seuls ou dans un réseau de chaleur, les systèmes de production de chaleur renouvelable sont :
- Neutre en CO2
 - Un outil de mutualisation

DIFFÉRENTS USAGES

USAGE INDIVIDUEL

La plupart des ressources renouvelables peuvent être utilisées directement dans un bâtiment (privé ou public) équipé d'un système de chauffage à eau.

USAGE COLLECTIF

Toutes ces ressources peuvent être valorisées dans un réseau de chaleur :

- Permet la distribution de chaleur renouvelable à plusieurs bâtiments situés dans un périmètre proche (unité de production centralisée)
- Contribue à mutualiser les investissements et les équipements
- Garantit une certaine stabilité du coût de la chaleur pour les usagers



COMMENT PASSER À L'ACTION ?

1 INFORMATION ET SENSIBILISATION

Chacune des énergies renouvelables présentent des caractéristiques techniques, économiques et environnementales qui leur sont propres. L'information préalable à tout projet permet de lever les doutes qui peuvent subsister.

Les préjugés souvent rencontrés sont :

- Manque de ressource en bois,
- Disponibilité en géothermie,
- Impacts sur la qualité de l'air,
- Efficacité et durabilité des installations
- ...

TE63 et l'Aduhme apportent une information fiable et objective et peuvent intervenir auprès d'élus, dirigeants, services ou collaborateurs afin de présenter les enjeux et répondre aux différentes questions. Des visites d'installations existantes peuvent également être proposées en partenariat avec l'Aduhme.

2 AIDES À LA DÉCISION

- Les notes d'opportunités :

Préalablement aux études de faisabilité technique et économique, TE63 et l'Aduhme proposent la création de notes d'opportunité. Avec un objectif d'information, elles permettent de cerner les contours de votre projet (faisabilité technique, prédimensionnement et première évaluation des coûts et de la rentabilité), de s'assurer de la pertinence du projet, de visualiser l'ensemble des possibilités et d'aider à la prise de décision.

- Les études de faisabilités :

Elles permettent de valider les hypothèses formulées dans les notes d'opportunités, et elles offrent, au maître d'ouvrage, toutes les informations technico-économiques nécessaires à sa décision. Les prestations d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou d'accompagnement technique pour l'exploitation des chaufferies peuvent être soutenues à hauteur de 50 à 70%, si elles sont réalisées par des professionnels qualifiés et selon les cahiers des charges validés par l'ADEME.

Avec TE63 Chaleur, le syndicat vous accompagne dans vos projets de chaleur renouvelable.

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Des aides publiques nationales existent et sont désormais accessibles à tous, afin d'inciter les porteurs de projets, notamment les collectivités, à développer des projets de chaleur renouvelable. Elles peuvent aussi être complétées par des aides régionales ou départementales.



Le Contrat Chaleur Renouvelable est un dispositif financé par l'ADEME, permettant à un acteur public territorial de gérer une enveloppe du Fonds Chaleur et la rendre accessible à tous les porteurs de projets (hors particuliers). Ainsi, le Fonds Chaleur finance les études et conseils ainsi que les investissements jusqu'à 70%.

TE63 CHALEUR

Lors de son élection, le nouvel exécutif de TE63 a rapidement évoqué sa volonté d'accompagner les collectivités du département sur le développement des énergies renouvelables.

Dans cette optique, TE63 a conclu, avec de l'ADEME, un Contrat de Chaleur Renouvelable. Ce contrat permet au syndicat de donner accès, à tous les projets, de toute taille, au Fonds Chaleur pour financer des installations de production de chaleur renouvelable.



Appelé TE63 Chaleur, ce programme permet au syndicat d'accompagner un maximum d'acteurs locaux (entreprises, communes, associations) dans leurs projets de production de chaleur renouvelable : bois-énergie, panneaux solaires thermiques, géothermie, réseaux de chaleur.

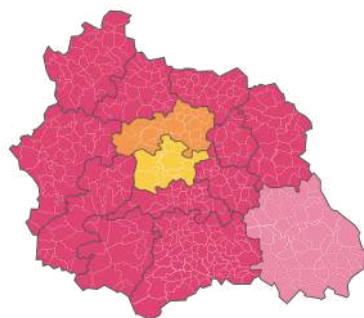
Clermont Auvergne Métropole porte le CCR*, nommé Chaleur+ Demain, depuis maintenant 2017 pour l'ensemble des porteurs de projets éligibles sur son territoire.

Un CCR* est également porté par Riom Limagne et Volcans.

Ambert Livradois Forez avait conclu un CCR* en 2020, qui prendra fin en Mai 2023. Ce territoire sera ainsi rattaché à TE63 Chaleur.

Ainsi, grâce à TE63 Chaleur, l'ensemble du département est couvert par un Contrat Chaleur Renouvelable.

* CCR : Contrat Chaleur Renouvelable



■ TE63 Chaleur porté par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

■ CCR porté par Riom Limagne et Volcans

■ Chaleur + Demain porté par Clermont Auvergne Métropole

■ Porté par TE63 Chaleur à partir de Mai 2023

Retrouvez plus d'informations dans le flyer de TE63 Chaleur ou sur notre site internet :

<https://te63-sieg.fr/nos-metiers/te63-chaleur/>

#ParoledeTechnicien



Quentin RANOUX
Directeur Général
des Services TE63

Pourquoi miser sur la chaleur renouvelable ?

Faire le choix de la chaleur renouvelable, c'est investir dans un outil de production d'énergie qui valorise une ressource locale, non délocalisable et plus respectueuse de l'environnement. De plus, la structure de ses coûts permet la stabilisation de la facture énergétique, notamment si elle est couplée à un réseau de chaleur.

Comment TE63 va accompagner les porteurs de projets sur la chaleur renouvelable ?

TE63, en partenariat avec l'Aduhme sur le volet technique, accompagne les bénéficiaires dans la définition de leurs projets en leur apportant de l'information et du conseil. Le syndicat aide aussi les maîtres d'ouvrages à constituer leurs dossiers de demande de subvention, instruit ces dossiers avec l'ADEME et leur verse les subventions.

Avons-nous la ressource localement ?

Le Puy-de-Dôme (notamment la Limagne) est une zone propice aux projets de géothermie. En effet, le département fait partie des zones où la ressource géothermique est la plus disponible.

Concernant le solaire thermique, le département est plutôt dans une moyenne haute en termes d'efficacité de récupération d'énergie. Au même titre que pour le photovoltaïque, l'énergie solaire est inépuisable et gratuite !

Enfin, les nombreux massifs forestiers du territoire permettent de générer des sous-produits de la production de bois, qui pourront être valorisés en énergie. Le Puy-de-Dôme est particulièrement bien approvisionné en bois-énergie. Ainsi, le département et ses voisins se sont dotés d'usines de granulation, ce qui assure un approvisionnement local en granulés.

#HistoiredeTerritoire

TE63 accompagne les communes du Puy-de-Dôme sur la maîtrise de l'énergie et contribue à la sobriété énergétique du territoire.



Suite à l'annonce de la hausse du prix de l'électricité, à l'automne 2022, les collectivités ont immédiatement cherché à réaliser des économies. De nombreuses communes ont, alors, fait le choix de couper leur éclairage public, la nuit.

Les équipes de TE63 ont pu accompagner l'ensemble des communes dans leurs démarches de coupure nocturne ou d'élargissement des plages de coupure.

Ainsi, depuis Septembre 2022 et l'annonce des hausses de prix de l'électricité, 33,8% des communes du département ont fait une demande d'élargissement de leurs plages de coupure et 15,5% d'entre elles ont fait une demande de coupure de leur éclairage public.

Au total, sur les 459 communes du département qui ont transféré la compétence Éclairage Public à TE63, **87% des communes pratiquent une mesure de sobriété** sur leur éclairage public (coupure totale, coupure partielle, et/ou abaissement).

CHIFFRES-CLÉS

83%

des communes du département pratiquent une coupure totale ou partielle de leur éclairage public

50%

des communes du département ont modifié les horaires de fonctionnement de leur éclairage public

-30%

de consommation d'électricité pour une coupure de 5h + 5% par heure supplémentaire



Afin de vous proposer les solutions les plus efficaces pour votre commune, un **état des lieux est nécessaire**. TE63 est là pour vous accompagner !



Si vous souhaitez plus de renseignements, nos services sont là pour vous **accompagner**.



36 rue de Sarliève
Centre d'affaires du Zénith - CS 20004
63808 COURNON D'Auvergne Cedex
Tél : 04 73 34 24 10
Mail : communication@te63-sieg.fr
Site internet : www.te63-sieg.fr

NEWSLETTER TRIMESTRIELLE

- Directeur de la publication : Sébastien GOUTTEBEL
- Rédaction et mise en page : Lucie AUCOUTURIER
- Tirage : 530 exemplaires
- ISSN n° 2967-3062

